



## DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

**2019 DAC 604** Présentation du bilan annuel de la Commission du Vieux Paris.

### COMMUNICATION

Mesdames, Messieurs,

La Commission du Vieux Paris est un comité consultatif dont la mission est de conseiller la Maire de Paris « pour la protection du patrimoine parisien sous ses aspects historiques, artistiques, esthétiques, archéologiques, architecturaux et urbains » (statuts de la CVP, délibération DAC 2003-373).

Depuis sa création en 1897, la Commission municipale du Vieux Paris comprend à la fois des conseillers municipaux, des directeurs de services administratifs et une large palette d'expertises et de compétences représentée par une quarantaine d'historiens, hommes de lettres, architectes et érudits.

Le champ d'action de la Commission du Vieux Paris et ses sous-commissions a englobé les problématiques patrimoniales dans un sens très large, allant de la surveillance des fouilles archéologiques à la constitution d'un inventaire du bâti parisien, et la mise en œuvre d'une campagne de photographies destinées à garder le témoignage de l'évolution urbaine de Paris.

Présidée par la Maire de Paris ou son représentant, la Commission est composée de 55 membres, dont 14 représentants du Conseil de Paris. Les 40 autres membres sont nommés par la Maire, selon leur connaissance de Paris et leurs compétences en histoire de l'art et de l'architecture, qu'ils soient universitaires, architectes, professionnels du patrimoine ou représentants d'associations.

Le secrétariat permanent de la Commission du Vieux Paris est assuré par le département de l'histoire de l'architecture et de l'archéologie de Paris (DHAAP), service rattaché à la Direction des Affaires Culturelles, au sein de la Sous-direction du Patrimoine et de l'Histoire.

Aujourd'hui encore, la CVP demeure un lieu de réflexion et de débats où professionnels du patrimoine, historiens, représentants associatifs et élus peuvent échanger et confronter leurs points de vue sur toutes les questions touchant au patrimoine et à l'évolution du paysage urbain. La diversité des profils de ses membres, la légitimité scientifique ou professionnelle des experts, la représentativité des associations, le pluralisme des élus concourent à la liberté d'expression de la Commission, contribuant ainsi à l'intérêt et la richesse de ses avis.

Les vœux de la Commission sont publiés au Bulletin municipal officiel à l'issue d'un processus de validation garantissant que ces avis reflètent aussi fidèlement que possible la teneur des débats et la position adoptée. En complément, les comptes rendus illustrés des séances plénières sont mis en ligne sur la page Commission du Vieux Paris du site Paris.fr.

Cette exigence de transparence était mentionnée dans la lettre de mission de la Maire de Paris au Président de la Commission, M. Bernard Gaudillère, qui anime en son nom, avec son Secrétaire Général, M. Daniel Imbert, les travaux de la Commission du Vieux Paris.

La Maire de Paris mentionnait également dans sa lettre de mission le souhait de pouvoir disposer d'un éclairage de la Commission sur des thématiques d'actualité ou récurrentes, comme la question des surélévations, de l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite, ou la prise en compte des enjeux du développement durable. En 2015, un groupe de travail consacré à la problématique des surélévations a auditionné plusieurs experts, réalisé un état des lieux, puis élaboré un certain nombre de propositions, notamment méthodologiques, et proposé des critères à prendre en compte dans l'examen des demandes de surélévation. Un rapport a été élaboré par ce groupe de travail, disponible sur le site Paris.fr, sur la page consacrée à la CVP.

Après le groupe de travail « Patrimoine et isolation thermique » qui a été mis en place en 2017, un nouveau groupe de travail s'est penché fin 2018 et en 2019 sur la problématique spécifique des maisons d'angles parisiennes. Ce groupe de travail doit achever ses travaux d'ici le mois de juillet.

Dans sa lettre de mission, la Maire de Paris avait exprimé le souhait qu'un bilan annuel de l'activité de la CVP soit présenté devant le Conseil de Paris.

Le bilan d'activité de la Commission pour l'année 2018 a été diffusé, discuté et approuvé par ses membres en avril dernier. Il comporte un bilan chiffré, précis, contenant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Ce sont ces éléments d'information qui vous sont communiqués aujourd'hui en annexe de cette communication.

La Maire de Paris